

COMMUNE DE SAINT TROJAN LES BAINS

ARRETE

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

2024-36

Folios 42-43

Le Maire de SAINT TROJAN LES BAINS

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2 du 17 mai 2016 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables»,

Vu l'arrêté n° 2021-50 en date du 10/08/2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promovable à la date du
1.	MENARD Sonia	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2024

Avancement au grade de : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promovable à la date du
1.	CARRE Mylène	Adjoint administratif	01/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	0	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie,
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à St Trojan les Bains, le 20/03/2024
Le Maire,



Marie-Josée VILLAUTREIX

Publié le 21/03/2024